



# États généraux de la Justice

## Atelier n°3

### Thème : Justice pénitentiaire et de réinsertion

#### Sous-thème : L'accès aux activités – les prises en charge pluridisciplinaires

#### Modalités d'organisation :

#### Personnes présentes :

- Pour l'administration pénitentiaire :
  - Direction de détention
  - Professionnel de la maison d'arrêt
  - Deux CPIP
  - Coordonnateurs d'activités
  - Un bénévole du secours catholique
- Ont été excusés : officier ATF, PREFACE, l'enseignement, Prisme (association intervenant en milieu fermé et ouvert)
- Le public concerné : la population pénale d'une des maisons d'arrêt du centre pénitentiaire :  
5 personnes détenues Maison d'arrêt

*Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.*

***Ce moment d'échange a permis de revenir sur les points 3, 6, 7 et 8 du questionnaire concernant le choix et l'accès aux activités en détention et si celles-ci contribuent à la préparation à la sortie et réinsertion.***

**Thématique 1 : le travail et la formation – quelle accessibilité dans le cadre du parcours de peine**

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>Le nombre de disponibilités de postes et l'accès à la formation, quelles sont les problématiques rencontrées ?</p>	<p>Selon la durée de la peine, les courtes peines et les personnes prévenues ne peuvent accéder prioritairement au travail et à la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de personnes incarcérées : 831</li> <li>- nombre de personnes classées au travail et à la formation : 274</li> </ul> <p>Le nombre de postes ou d'accès à la formation est donc faible par rapport aux nombres de personnes détenues incarcérées.</p> <p>Accessibilité : temps assez rapide pour les personnes longues peines avec un premier test aux ateliers avant d'accéder à des postes plus spécifiques tel qu'aux d'étage. Temporalité plus longue pour les courtes peines ou personnes prévenues alors que parfois dans le besoin d'être classé afin d'améliorer sa détention et de s'investir dans le cadre de son parcours de peine.</p> <p>Questionnement sur l'avenir du statut de travailleur : le projet de loi portant sur une régularisation du contrat de travail des personnes détenues incarcérées vient mettre en questionnement l'assurance que des entreprises veuillent continuer à proposer du travail en détention.</p> <p>Pour la personne détenue : une meilleure couverture sociale à l'issue et une meilleure rémunération mais risque majeur que le travail en concession soit faible et en recul alors qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la personne détenue d'investir son temps de peine.</p>
<p>La rémunération ou les compensations pour les postes dont la charge de travail est plus importante notamment aux étages respect</p>	<p>Le régime respect conduit les auxi d'étage à davantage de charge de travail dans ces étages spécifiques (5 lessives et sèche-linge par jour). Il avait été proposé au moment de la signature de la charte de bénéficier d'UVF supplémentaires ou de cantines.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La question de la classification a été posée également afin de voir si une</li> </ul>

	<p>réévaluation de leur poste pouvait être envisagée. L'UVF supplémentaire ou PS Famille selon le statut pénal de la personne détenue pourraient être envisagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La question des cantines exceptionnelles est également en cours d'étude.</li> </ul>
<p>La prise en charge des personnes détenues présentant un handicap et souhaitant s'investir dans le cadre de leur parcours de peine</p>	<p>Pour les personnes longues peines présentant un handicap, le classement au travail ou à la formation ne permet pas d'être prioritaire. Il a été rappelé les mêmes conditions qu'à l'extérieure avec cependant une orientation davantage sur les activités afin de favoriser l'implication dans le cadre du parcours de peine. Des initiatives spécifiques peuvent être pensées pour les personnes détenues âgées ou présentant un handicap.</p> <p>Il a été également soumis l'idée de bénéficier d'une aide dans la vie de tous les jours, pour les personnes détenues atteintes d'un grand handicap rendant la vie en cellule compliquée (soins, hygiène, entretien).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir si une convention Ministère de la santé / Ministère de la justice, envisage la mise en place d'une aide spécifique pour les personnes détenues présentant un handicap.</li> <li>- Proposition d'associer les co-détenus de soutien.</li> </ul>

## Thématique 2 : Cantines et accès aux produits de premières nécessités, quelle satisfaction

<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</b>
<p>L'accessibilité à la viande ou cantines exceptionnelles, pourquoi le catalogue n'est pas le même entre maisons d'arrêt et centre de détention ?</p>	<p>Le Centre Pénitentiaire est en gestion PPP. Le partenaire privé est en charge de l'organisation par rapport aux cantines et la mise à disposition des produits dans le catalogue.</p> <p>Pourquoi ne pas proposer les mêmes prestations entre centre de détention et maison d'arrêt. Quid de la viande qui ne peut être cantinée alors que pour les UVF cela est possible.</p>

	<p>Un travail avec le partenaire privé va être mené afin de revoir l'accessibilité à certains produits non cantinables.</p> <p>Apporter une communication claire par rapport à l'accessibilité des produits .</p>
--	---

### Thématique 3 : L'accessibilité aux activités et la gestion des régimes respects

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>Quelles activités peuvent sembler adaptées aux besoins dans le cadre du parcours de peine ?</p>	<p>Le régime respect offre la possibilité de pouvoir être à l'initiative d'activités.</p> <p>L'ouverture de ce régime spécifique a pris naissance à la veille du 1<sup>er</sup> confinement en 2020. La mise en place des activités a été avortée.</p> <p>Les espaces communs ont été équipés (cuisine + salle d'activités).</p> <p>Il est rappelé l'importance de veiller au bon entretien de ces espaces communs.</p> <p>Difficulté : <b><u>toutes les personnes détenues n'ont pas le même respect par rapport au matériel mis à disposition</u></b> (ex : emprunt des jeux de société, usage des machines à laver).</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Voir pour mettre en place un cahier de suivi quant à l'usage et l'emprunt du matériel + mise en place de commissions (hygiène, activités,...) associant les personnes détenues + le personnel de surveillance + l'équipe d'encadrement et de direction.</li> <li>2. Définir une temporalité qui puisse être tenable et réalisable</li> </ol> <p><b><u>Envisager des ailes en semi-ouverture (sur des demi-journées selon les profils).</u></b></p> <p>En maison d'arrêt, le turn over et les plus petites peines rendent difficile la gestion d'un régime respect notamment lorsque le nombre d'arrivants est important quotidiennement.</p> <p><b><u>Proposition</u></b> : voir pour envisager une aile en ouverture journée et une aile en ouverture demi-journée.</p> <p>Voir pour positionner prioritairement des longues peines plutôt que des très courtes</p>

peines qui ne s'investiront pas dans le dispositif.

Revoir le dispositif des points : les points positifs sont difficiles à atteindre.

**Diversifier les activités en proposant des initiatives ne nécessitant pas forcément de budget :**

- Associer du personnel de surveillance et valoriser les savoir-faire de chacun.
- Associer des bénévoles qui pourraient contribuer à l'animation ou à l'apport de savoir-faire

Proposer des initiatives plus diversifiées que ce soit des ateliers débats autour de la citoyenneté, mais aussi artistiques ou sportifs.